



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

betteraves à sucre

Question écrite n° 121743

Texte de la question

M. Daniel Gard expose à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie que certaines sucreries ont proposé aux agriculteurs planteurs d'abandonner définitivement l'ensemble de leurs droits à livraison de betteraves (quotas betteraviers). En contrepartie de cet abandon, il sera versé une indemnité forfaitaire unique calculée sur la base du tonnage de livraison du producteur concerné. Il lui est demandé de confirmer que le traitement fiscal de cette indemnité sera identique au traitement fiscal des primes d'abandon de la production laitière imposées selon le régime des plus-values professionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Gard](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121743

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3481